



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LETTRE DE LA RELANCE

DANS L'YONNE

N°4 – 06 janvier 2021

**ENSEMBLE, SOUTENONS L'ÉCONOMIE
DANS L'YONNE**



Henri Prévost – Préfet de l'Yonne

En 2020, parallèlement à la crise sanitaire, le soutien à l'économie a constitué un dossier majeur pour les services de l'État.

Des mesures fortes pour assurer un maintien de l'activité économique ont été prises. Quand l'ouverture n'était pas permise, ou quand l'activité était trop ralentie, l'État était aux côtés des entreprises pour leur offrir un soutien concret et immédiat (fonds de solidarité, exonération et aide au paiement des charges sociales, prêts garantis par l'État, activité partielle).

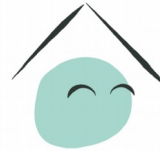
Le plan de relance, baptisé « France Relance », que les services de l'État s'attachent à déployer sur le territoire de notre département, vise à aller de l'avant et aider les entreprises à surmonter les difficultés rencontrées. L'esprit du plan est le suivant : toutes les entreprises qui ont des projets pour l'avenir doivent pouvoir les financer. Des entreprises du département ont déjà pu bénéficier de montants considérables d'aide à la modernisation de leurs équipements. 7,3 millions d'euros de projets ont été co-financés par le plan de relance à hauteur de 2,2 millions d'euros. De nombreux projets sont en cours d'instruction et l'on peut s'attendre à en voir certains éclore prochainement.

Grâce aux investissements réalisés aujourd'hui dans notre département et qui seront encore soutenus en 2021, nous préparons un avenir plus dynamique en matière économique et d'emplois, et plus respectueux de l'environnement.

Les Actualités

MaPrimeRénov' : élargissement des bénéficiaires à compter du 1^{er} janvier 2021

L'État propose une nouvelle aide financière pour la rénovation énergétique des logements en faveur des propriétaires occupants appelée MaPrimeRénov'.



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Des mesures exceptionnelles ont été inscrites dans le cadre du plan France Relance : afin de soutenir la rénovation énergétique des logements, **le dispositif devient accessible à l'ensemble des propriétaires, sans conditions de revenus, à compter du 1^{er} janvier 2021.**

Les ménages jusqu'à présent non-éligibles, et notamment les copropriétés et les propriétaires bailleurs peuvent désormais en bénéficier. Les travaux faisant l'objet d'un devis signé à partir du 1^{er} octobre 2020 sont éligibles.

Elle rencontre un véritable succès auprès des Français :

- plus de 2 millions de visites sur la [plateforme dédiée](#) recensées ;
- plus de 150 000 comptes créés ;
- plus de 100 000 demandes déposées dont 75 000 déjà accordées.

Dans l'Yonne, 808 dossiers ont déjà été engagés pour un montant de 3,7 millions d'euros.

Par ailleurs, la nouvelle version du dispositif est dotée d'une enveloppe de 2 milliards d'euros supplémentaires sur deux ans. Cet effort vise à soutenir et accélérer la rénovation des « passoires thermiques » et contribuera à la relance de l'activité économique.

Une aide financière exceptionnelle au recrutement d'apprentis pour les collectivités territoriales



#1jeune1solution

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a mis en place le **plan « 1 jeune 1 solution »** pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes de moins de 26 ans et renforcer le soutien à l'apprentissage notamment aux collectivités territoriales.

L'apprentissage constitue une voie d'accès permettant aux jeunes de s'insérer sur le marché du travail tout en leur offrant l'opportunité de découvrir les métiers du service public. En 2019, plus de 40 000 jeunes étaient en apprentissage dans la fonction publique.

Pour soutenir les employeurs publics locaux, **une aide de 3 000 euros pour les contrats d'apprentissage conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021 sera attribuée**, le cas échéant de façon rétroactive. Ce dispositif pourrait être reconduit après un premier point d'étape début janvier.

Cette mesure vient en complément du financement par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) à hauteur de 50% des coûts de formation.

Afin d'assurer l'opérationnalité du dispositif de versement, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) assurera la gestion administrative et financière de l'aide exceptionnelle.

Pour rappel, les employeurs privés peuvent bénéficier d'une aide jusqu'à 5000 € pour les apprentis de moins de 18 ans et de 8000 € pour ceux de plus de 18 ans. Ce dispositif va être prolongé au-delà du 31 janvier 2021.

Le décret est disponible sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042702330?r=sxh881BbB>

Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté : clôture de l'appel à projets le 15 janvier 2021

Les associations ont joué un rôle essentiel, durant la crise sanitaire, pour l'application des mesures d'urgence prises par le Gouvernement (aide alimentaire, hébergement, accès aux droits et lutte contre l'isolement).

Dans le cadre de France Relance, un **soutien de 100 millions d'euros** est déployé sur deux ans pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de précarité.



Il vise les associations actives dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et repose sur des appels à projets organisés par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, l'appel à projets s'articule autour de 3 thématiques dont :

- la **lutte contre la précarité alimentaire**, et plus généralement l'accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène) ;
- l'**accès aux droits**, particulièrement à travers l'accès aux soins et les actions de protection de la santé mentale ;
- la **levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle**, notamment en termes de mobilité, de garde d'enfants, et de logement.

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)

Les associations porteuses de projet pourront déposer leur dossier de candidature en ligne jusqu'au 15 janvier 2021 sur : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/depot-de-candidature-appel-a-projet-2020-2021>

18 projets retenus dans l'Yonne pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat



Le plan de relance prévoit un important programme de rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs à hauteur de 2,7 milliards d'euros.

Il s'agit de soutenir le secteur de la construction et de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics.

Dans l'Yonne, **18 projets ont été retenus** dans 3 communes (Auxerre, Sens et Avallon) pour un montant de 466 094 euros d'investissements.

Pour visualiser les projets sélectionnés : <http://cartographie-plan-de-relance.portail-die.fr>

Suivez les informations de la Préfecture de l'Yonne :

- Sur [le site de la Préfecture](#)
- Sur [Facebook](#)
- Sur [Twitter](#)

